

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le dix sept septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 51
DATE DE LA CONVOCATION	10/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/09/2020

OBJET :**Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN

Absent(s) :

M. Jean-Pierre TILLY, M. Rémy ODDOU, M. Claude NEBON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2017_02_10 du 10 février 2017, le Conseil communautaire a ainsi délégué une quinzaine de compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

- Renouvellement d'adhésion à l'agence du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, Ingénierie et Territoire (IT04) pour l'année 2020 pour la gestion administrative des systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Curbans et Claret : adhésion d'un montant de 229 € HT.
décision du 5 août 2020

MARCHES PUBLICS :

OPERATION	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE DE LA DECISION
MAPA de travaux pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal et du quartier de la gare, lot n°5 : Pose et mise en service d'une cabine de wc public à nettoyage automatique	Société TOILITECH (05230 CHORGES)	Selon un prix global et forfaitaire s'élevant à 52 000 € HT. Le marché est valable jusqu'au 31 Décembre 2020. La CAGTD souhaite un délai de livraison maximal de 8 semaines à compter de l'ordre de service. Le candidat a précisé dans sa réponse que les délais de mise en service qu'il s'engage à respecter sont de 10 semaines.	4AOÛT 2020
Avenant n°1 au marché Construction de la nouvelle	Groupement Conjoint ABRACHY	Modification de la répartition des	24 aout 2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

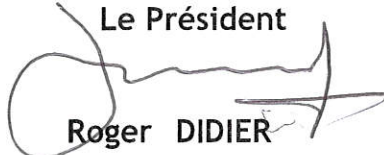
Station d'Épuration de types filtres plantes de roseaux du village de Curbans avec le Groupement Conjoint ABRACHY et SYNTEA	et SYNTEA	montants : Prestations ABRACHY : 259 735,44 € HT Prestations SYNTEA : 11 892,44 € HT	
Mise aux normes de sécurité des 23 réservoirs d'eau potable du réseau de distribution de la ville de Gap	Laurent GIROUSSE	13 300 € HT	18 août 2020
Convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement avec le bureau d'études CTR.	Bureau d'étude CTR	plafond prévu dans la convention 24 900 € HT	18 août 2020
Avenant 1 - marché n°061A18 - Nouvelle recette de valorisation	Gros environnement Paprec	45 € HT/ tonne en lieu et place 35 € HT/ tonne	17 août 2020
Avenant 1 - marché n°063A18 - Nouvelle recette de valorisation	Gros environnement Paprec	17 € HT / tonne en lieu et place de 35 € HT / tonne	5 août 2020

- Liste des candidats admis à proposer une offre en vue de la réalisation des prestations - Mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage pour la Réhabilitation de la décharge de Tresbaudon :
 - Groupement SARL VALDECH
 - Assistance pro_G SAS
 - SARL ECOGEOS

décision du 17 août 2020

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2020
Affiché ou publié le : 28 SEP. 2020